



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023-105**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 17
- votants : 17
- absents : 2

Du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Autorisation de lancement du marché concernant l'extension du réseau d'adduction en eau potable et incendie - Zone du Breuil - Route de Franche Comté à Bourbonne les Bains et approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 décembre 2023

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2023-81 du 09 Novembre 2023,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 09 novembre 2023 approuvant la cession de parcelles de terrain – Zone du Breuil – Route de Franche Comté en vue de la construction d'une unité commerciale.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient, à présent d'engager l'extension du réseau d'adduction en eau potable, du réseau d'incendie et le prolongement du cheminement piéton afin de permettre l'accès à cette unité commerciale.

Un devis de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 575.00 € HT a été signé le 1^{er} décembre 2023 avec la société Euro Infra qui sera chargée de monter le dossier de marché de travaux.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 052-215200403-20231219-DEL2023_105-DE



Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour l'établissement des marchés de travaux d'assainissement et d'eau potable,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux concernant l'extension du réseau AEP, du réseau d'incendie et le prolongement du cheminement piéton en lien avec la nouvelle construction de l'unité commerciale et les travaux de création d'une nouvelle voie d'accès sur la Zone du Breuil – Route de Franche Comté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour l'établissement des marchés de travaux d'assainissement et d'eau potable,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux concernant l'extension du réseau AEP, du réseau d'incendie et le prolongement du cheminement piéton en lien avec la nouvelle construction de l'unité commerciale et les travaux de création d'une nouvelle voie d'accès sur la Zone du Breuil – Route de Franche Comté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROT